



C.C.A.S

Département de la Somme
Arrondissement de
PÉRONNE

Date de la convocation le :
14 novembre 2022

M E M B R E S
en exercice : 12
présents : 8
excusés : 4
absents : 0

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

SLO

ID : 080-268000809-20221121-AG211122AQ3-DE

VILLE d'ALBERT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-ET-UN NOVEMBRE les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire à dix-sept heures trente minutes sous la présidence de **Mme Cathy VIMEUX, Vice-Présidente.**

Présents : Mmes HAUDIQUET Nadine, LIBBRECHT Colette, ROSIAU Janine, et Mrs BOUTELLIER Jean-Pierre, MAREEN Romain, MASSON Thomas et RANDJIA Michel

Excusés : Mrs. CLIQUET Claude, CROCHET Geoffrey et PETIT Jean-Claude, et Mme GRANDIN Catherine

Q3. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - EXERCICE 2023

PRÉAMBULE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif qui dispose de sa propre personnalité juridique. Il exerce des compétences spécialisées sur le territoire communal.

Le CCAS d'Albert dispose de trois budgets : un budget principal et deux budgets annexes autonomes pour les Soins Infirmiers A Domicile (SIAD). Les budgets prévisionnels 2023 des deux SIAD ayant été votés le 24 octobre dernier, le rapport concerne plus particulièrement les orientations budgétaires 2023 du budget principal.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indique que pour les établissements publics des communes de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil d'administration, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) donne lieu à un débat lors du Conseil d'administration.

La fonction du ROB est de permettre au Conseil d'administration d'être informé du contexte national dans lequel s'inscrit le budget, de l'évolution de la situation financière de l'établissement et de proposer les grandes orientations financières qui seront suivies dans l'année à venir.

PARTIE 1 : LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le contexte économique national et international s'avère encore plus incertain qu'à l'accoutumée.

Après avoir enregistré la contraction la plus marquée de son histoire au printemps 2020, l'économie française a amorcé un rebond en 2021 (progression du PIB de + 6,8 % en 2021 après - 7,9 % en 2020). La France n'est pas la seule à avoir connu un tel ressaut, ce qui a généré des tensions fortes dans l'économie mondiale, synonymes de difficultés d'approvisionnement et de hausses des prix (composants, transport maritime, matières premières).

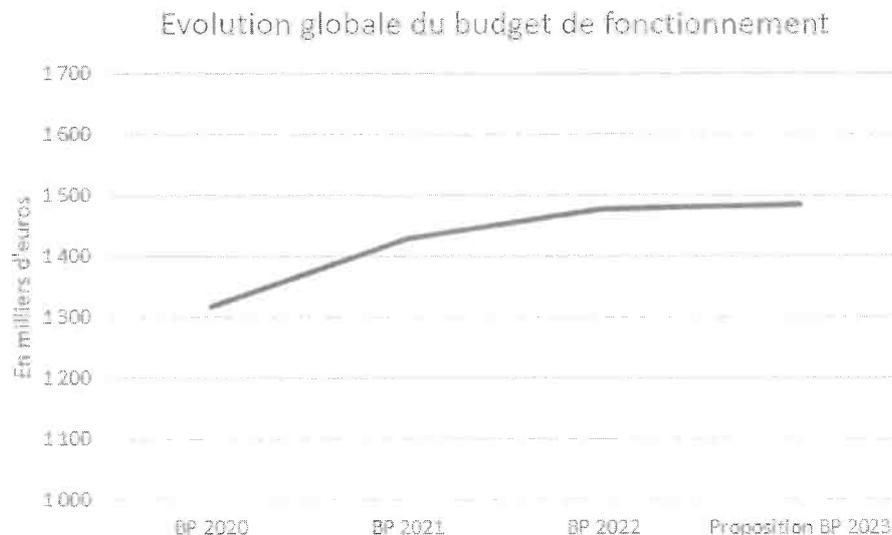
Les dernières prévisions de la Banque de France font état d'une inflation qui pourrait atteindre 5,8 % sur cette année (6,2% en octobre). Les conséquences sur les comptes des collectivités locales sont visibles en 2022 mais seront également toujours très présentes en 2023. En effet, l'année prochaine, l'inflation est de nouveau attendue en progression (+ 4,7 %) et la revalorisation de nombreux contrats (prestations de services, achat d'électricité et de gaz, ...) paraît difficilement évitable. De plus, la masse salariale absorbera la revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2022 sur une année pleine.

PARTIE 2 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**A. Evolution des dépenses et des recettes**

L'objectif des orientations budgétaires 2023 est de maintenir les principales actions du CCAS en direction des personnes âgées, des personnes isolées et des familles démunies vivant sur la commune, cela tout en maîtrisant les dépenses dans un contexte économique peu favorable aux collectivités et établissements publics.

A.1. Section de fonctionnement

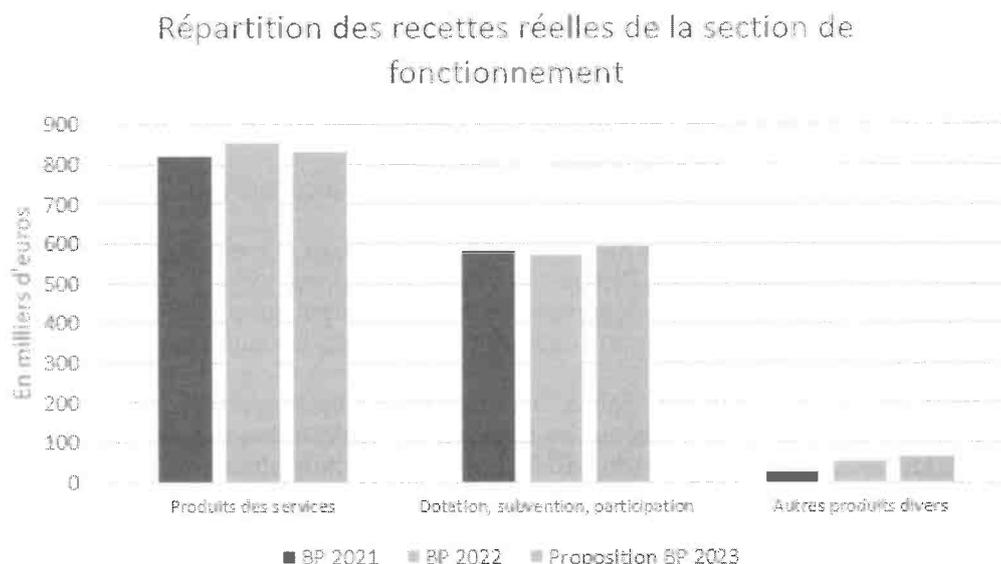
La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à environ 1,49 million d'euros en 2023 contre 1,47 au BP 2022.



Depuis 4 ans, le budget du CCAS évolue à la hausse. En 2021, les effets du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) signé avec le Conseil Départemental de la Somme, se sont faits ressentir au niveau de l'activité liée aux aides à domicile. En 2022, la tendance s'est stabilisée. En 2023, la maîtrise des charges et la recherche de financements devraient permettre au CCAS de maintenir son budget tout en développant ses actions.

A.1.1 les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement du CCAS se répartissent en 3 grandes catégories : les produits des services, les dotations, subventions, participations et les autres recettes.



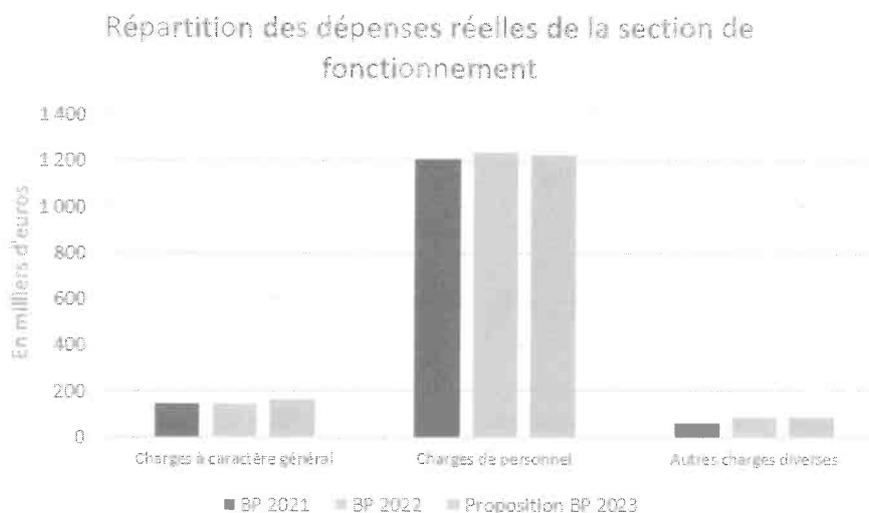
Les produits des services sont essentiellement constitués des facturations émises dans le cadre des aides à domicile. Les tensions relatives au recrutement de personnels se répercutent sur la prise en charge de nouveaux bénéficiaires et ne permettent donc pas de développer les recettes.

Les dotations et subventions correspondent pour près de 85 % à la subvention de la ville qui prévoit de maintenir son niveau de financement.

Les autres produits représentent une partie infime des recettes. Ils sont exceptionnels et aléatoires.

A.1.2 les dépenses de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement du CCAS se répartissent en 3 grandes catégories : les charges à caractère général, les charges de personnel et les autres dépenses.



Les charges à caractère général sont maîtrisées pour permettre de préserver les équilibres budgétaires. Le CCAS ne dispose pas de parc immobilier et les crédits inscrits sur les postes d'énergie représentent 3,5%. Aussi, les fortes hausses de prix constatées ces derniers mois sur ce type de charges n'impactent pas de manière conséquente le budget.

Les dépenses de personnel font l'objet d'une grande attention dans la mesure où elles représentent plus de 80 % du budget total de la section de fonctionnement. Le Glissement Vieillesse Technicité, les revalorisations catégorielles des salaires, le dégel de l'indice des fonctionnaires et les augmentations du SMIC décidées par l'État sont autant de dépenses incompressibles et de facteurs de rigidité de la masse salariale. Les charges de personnel seront estimées en fonction des projections réalisées sur 2022 et pourront être revues au cours de l'année 2023 en fonction du niveau d'activité des aides à domicile.

A noter que 80 % de l'effectif positionné sur le budget principal du CCAS est composé d'auxiliaires de vie. Le budget des charges de personnel est donc étroitement lié à l'activité, c'est à dire au nombre de bénéficiaires pris en charge. Celui-ci a légèrement baissé en fin d'année et devrait se stabiliser en 2023.

Les autres charges sont essentiellement composées des charges exceptionnelles, des dotations aux provisions et des charges de gestion courante. Au vu de la crise énergétique et de l'inflation persistante, des crédits supplémentaires sont prévus sur le poste de secours d'urgence afin de venir en aide aux Albertins qui en ont besoin.

A.2. Section d'investissement

Dans cette section, aucune dépense n'est prévue au budget au-delà de la recette correspondant à la dotation aux amortissements.

B. Engagements pluriannuels et structure de la dette

Élément d'information obligatoire du ROB, il est signalé qu'aucun emprunt n'est en cours et que le CCAS n'envisage pas d'y recourir en 2023.

Au niveau de l'investissement, le CCAS n'ayant pas de dépense pluriannuelle et significative, il n'est pas nécessaire de mettre en place un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

C. Equilibres financiers

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de la section de fonctionnement. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Les explications des dépenses et recettes mentionnées dans les parties précédentes permettent de constater l'équilibre financier de l'établissement et l'absence du besoin de recours à l'emprunt. Par ailleurs, l'équilibre budgétaire du CCAS est assuré par la subvention versée par la Ville. Celle-ci est déterminée lors de l'établissement du budget primitif pour permettre de couvrir le solde des dépenses non financées par les recettes propres. Le montant est ensuite ajusté en fin d'année en fonction des besoins réels du CCAS.

Ainsi, il n'est pas nécessaire pour le CCAS de se constituer une épargne propre et la présentation de l'évolution de celle-ci ne serait pas pertinente.

Le Conseil d'Administration a pris acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Pour le Président,

La Vice-Présidente,

Cathy VIMEUX



Monsieur le Président du C.C.A.S. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site internet www.telerecours.fr



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Albert - CCAS

Utilisateur : PASTELL albertccas.actes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	AG211122AQ3
Date de la décision :	2022-11-21 00:00:00+01
Objet :	Q3 Rapport d'orientation budgétaire - exercice 2023
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	080-268000809-20221121-AG211122AQ3-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-268000809-20221121-AG211122AQ3-DE-1-1_0.xml	text/xml	875
Nom original :		
Q3. ROB.pdf	application/pdf	253984
Nom métier :		
99_DE-080-268000809-20221121-AG211122AQ3-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	253984

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	25 novembre 2022 à 09h02min04s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	25 novembre 2022 à 09h02min07s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Laetitia Lambert
En attente de transmission	25 novembre 2022 à 09h02min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 novembre 2022 à 09h02min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 novembre 2022 à 09h07min22s	Reçu par le MI le 2022-11-25

